

Compte rendu de la Commission Administrative Paritaire Académique des Personnels Adjoints Techniques de Recherche et Formation Séance du 21 juin 2012

Sous la présidence de Mme Martine Ruaud, Directrice Générale des Services RENNES I, s'est tenue la CAPA avec, comme ordre du jour, :

- Approbation du PV de la séance du 28/11/2011
- Mouvement des personnels affectés en EPLE
- Titularisation
- Tableau d'avancement
- Questions diverses.

Après la lecture de l'ordre du jour, le représentant du SPLEN fait remarquer la présence de Mme Layec, secrétaire académique UNSA-labos et demande qu'elle quitte la salle. Mme Annie FORVEILLE précise qu'elle n'est pas membre élu de la CAPA et l'invite à sortir.

Raymond GOMIS, SNPREES-FO, est désigné secrétaire adjoint de séance par Mme la présidente.

Comme nous l'avons fait lors de la Commission Locale d'Etablissement des personnels du rectorat du 6 juin, Force Ouvrière a vivement dénoncé la baisse du nombre de promotions autorisé par le ministère dans deux grades : ATRF 1^{ère} classe et ATRF Principal 1^{ère} classe, alors que les effectifs dans ces grades ont considérablement augmenté du fait de l'intégration des collègues « labo » exerçant dans les EPLE.

En revanche, nous nous sommes félicités du nombre important accordé en ATRF Principal 2^{ème} classe qui a permis à l'ensemble des collègues ayant candidaté d'être promus. Dommage que la totalité des 35 promotions ne puissent être attribuées et 9 d'entre elles soient perdues.

Nous avons de nouveau exprimé notre totale opposition et demandé l'abrogation de la circulaire du 26 septembre 2011. Le 19 juin au ministère, le syndicat national a porté en outre cette revendication. Hormis la remise en cause du calendrier, les collègues promus n'auront plus un rappel sur salaire de 8 mois puisque la date d'effet des promotions est le 1^{er} septembre au lieu du 1^{er} janvier.

Force Ouvrière a fait remarquer que les dossiers des collègues exerçant au rectorat n'étaient ni présentés ni remplis conformément à la réglementation. En effet, lors de la vérification des dossiers n'apparaissaient pas les mentions précisant si le candidat était dans son grade actuel par promotion ou bien par concours. Cela induit fortement sur le choix équitable entre les candidats.

Nous avons également demandé par ailleurs que les BAP des personnels figurent sur les documents de travail et qu'elles correspondent réellement à la spécialité exercée, de manière qu'ils soient traités sur le même pied d'égalité que l'ensemble des personnels.

Mme la présidente prend acte. L'ordre du jour est abordé.

A) MOUVEMENT ACADEMIQUE DES A.T.R.F.

Nom Prénom	Ancienne affectation	Nouvelle affectation
CONQUERANT Jeannine	Lycée Anita Conti Bruz	Lycée Bréquigny Rennes
GAUBERT Véronique	Col Jean Charcot St Malo	Lycée Jacques Cartier St Malo
LEROY Murielle	Col P. Brossolette Bruz	Lycée Anita Conti Bruz
MALMI Latifa	Lycée Jean Macé Rennes	Lycée Sévigné Cesson sévigné
MARQUET Hervé	Lycée Chateaubriand Rennes	Lycée Sévigné Cesson Sévigné
PASTOL Laurent	Lycée Henri Avril Lamballe	Lycée Chaptal St Brieuc
POUPON Morgane	Col Tour d'Auvergne Quimper	Lycée Cornouaille Quimper

Après mouvements, 7 postes restent vacants, quatre collègues vont être cédés sur ces supports : GARNIER Anne, GUILLOU Patricia, MOREAUX Olivier et BOURDEAU Anne. L'administration précise que la cédésation est effective sur l'académie, pas sur le poste occupé et à la quotité du poste occupé. Tous les ans, l'affectation est susceptible d'être remise en cause, les trois postes restants seront proposés à des contractuels.

S'agissant du serveur Amia, nous avons fait remarquer à l'administration que certains collègues avaient rencontré des difficultés lors de leur inscription. En effet, bon nombre de postes portés vacants en université ne l'étaient pas. L'administration nous a précisé que pour l'année prochaine, si mouvement il y a, il ne se fera plus sur « Amia » et que dorénavant il faudra prendre contact directement avec les établissements ayant des postes vacants, via la bourse interministérielle des emplois publics. En un mot, il faudra aller se vendre : fini les mouvements avec les barèmes. Nos craintes se confirment.

B) AVANCEMENT DE GRADE

Propositions d'inscription aux tableaux d'avancement de grade au titre de l'année 2012.

Les possibilités de promotions dans le grade supérieur pour les ATRF accordées à l'académie de Rennes au titre de l'année 2012.

	2012	2011	
ATRF 1 ^{re} classe	14	24	- 10
ATRF principal 2 ^e cl	35	2	+ 33
ATRF principal 1 ^{re} cl	19	21	- 2

Répartition par établissement des effectifs d'ayants droits pour les tableaux d'avancement de grade au choix au titre de l'année 2012.

	ATRF 1 C	ATRF P 2	ATRF P 1
ETABLISSEMENT	Nbre de promouvables	Nbre de promouvables	Nbre de promouvables
Université Rennes 1	69	5	39
Université Rennes 2	18	2	8
UBO	44	7	26
UBS	11	2	7
ENCS	1		
INSA	12	3	12
ENIB	1		1
CNED	5		3
CRDP			1
CROUS	1		
RECTORAT	8	1	7
EPL	0	14	14
TOTAL	170	33	113
<i>Pour mémoire effectifs des ayant droit en 2011</i>	<i>149</i>	<i>19</i>	<i>127</i>

S'agissant de la règle de répartition des promotions, Force Ouvrière a considéré qu'il ne fallait écarter aucun établissement, quelle que soit son importance et permettre ainsi aux collègues exerçant dans un petit établissement, qui sont tout aussi méritants que ceux qui exercent dans les grosses structures, d'être promus dans un premier temps.

Dans un second temps, voir un troisième temps, au regard du nombre des promouvables, nous attribuons une deuxième, troisième, quatrième, etc... promotion et ainsi de suite jusqu'à épuisement du contingent.

1) Avancement au grade ADJOINT TECHNIQUE 1^{ère} CLASSE

14 PROMOTIONS 170 Collègues promouvables.

L'administration donne lecture du nombre de promotions par établissement, écartant de fait 3 petits établissements. Force Ouvrière, fidèle à son mode de répartition, intègre dans son choix tous les établissements, suivi par certains représentants des personnels.

Après débat, l'administration retient notre proposition.

Etablissement	Nom Prénom	Etablissement	Nom Prénom
CNED	BELLIER Valérie	RENNES 1	SIMON Gérard
INSA	KHEMICI Catherine	RENNES 1	POUPINAIS Christelle
RENNES II	LOUVEL Philippe	RENNES 1	GOSSAUME Laëtitia
UBO	CAMBOT Nicole	RENNES 1	GOVEN Carine
UBO	RICHARD Hubert	RENNES 1	SICOT Thérèse
UBO	JOUGLAS Françoise	RENNES 1	MEREL Gwenaëlle
RECTORAT	LE COQ Martine	UBS	RAUDE Mireille

2) ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

35 PROMOTIONS 26 Collègues promouvables

Etablissement	Nom Prénom	Etablissement	Nom Prénom
INSA	DUVAL Marie Christine	RENNES 1	MONNERAIS Annick
INSA	DELAVIER Carole		SAUVEE Marylène
RECTORAT/ EPLE	COUTAULT M.Françoise		VILLERET Philippe
	CHAUVIN Alain		MORAND Rémy
	COCAUT Edith	RENNES II	DELACROIX Sylvie
	CARRE Michel		PILON Joël
	JOURDEN Marie Laure	U.B.O.	LE QUENTREC J.Claude
	GUICHOUX Annie		BONNIORD Xavier
	VELLEN Jocelyne		AUDREZET Geneviève
	OLLIVO Bernard		ZIEGLER Véronique
	BALCON Pascal		DONNARD Isabelle
	GUERLESQUIN Catherine		MERNY Patricia
	BOGARD Corinne	U.B.S.	RIO Claudine

3) ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE

19 PROMOTIONS 113 collègues promouvables

ETABLISSEMENT	NOM PRENOM	ETABLISSEMENT	NOM PRENOM
CNED	COZIC Didier	RENNES II	LE ROSSIGNOL Dominique
INSA	BRIE Nadine	U.B.O.	BREMON Véronique
INSA	BUDOR David	U.B.O.	LOOTEN Corinne
RENNES 1	NICOLAS Fabienne	U.B.O.	ROBERT Corinne
	VIEL Christel	U.B.O.	LE GALL Bernard
	BAHIER Josiane	U.B.S.	MONNIN Alain
	LE CORRE Patricia	RECTORAT / EPLE	LE CRAM Noël
	CHAMINADE Valérie		GOMIS Raymond
	VALENTINI Franck		WIEJOTA Yvonne
	GUERNIER Richard		

C) QUESTIONS DIVERSES

ELECTION DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS DU RECTORAT ET DES EPLE A LA COMMISSION LOCALE D'ETABLISSEMENT

Election pour le renouvellement des membres de la CPE :

L'intégration des personnels de laboratoire, dans le corps des ATRF, représente 80 % et 20 % le personnel des services, changeant la configuration et le nombre de sièges à répartir pour les catégories B et C. La catégorie A reste inchangée avec 2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants (service). S'agissant des catégories B et C, le secrétaire général prévoit un vote par collège :

Pour la catégorie B : 2 sièges titulaires – 2 sièges suppléants : 1 siège (labo) et 1 siège (service).

Pour la catégorie C : 4 sièges (4 titulaires – 4 suppléants) : 3 sièges (labo) et 1 siège (service) pas de règle pour constituer les listes électorales (pas de conditions de grade).

Calendrier électoral

Scrutin : semaine 49 du 3 au 7 décembre 2012
Dépôt des listes : semaine 42 du 15 au 19 octobre 2012
Affichage des listes : semaine 43 du 22 au 26 octobre 2012
Communication des électeurs : semaine 38 du 17 au 21 septembre 2012
Profession de foi s'il y a : PDF déposé. Le vote se fera par voie électronique.

INTEGRATION DES A.T.E.C. dans le corps des A.T.R.F.

Force Ouvrière a informé la CAPA que le 19 juin nous avons porté, en outre, cette revendication au ministère et le représentant du ministre a indiqué ne pas être opposé à ces intégrations.

Nous avons fait remarquer que Monsieur THURAT, SG du Rectorat, était favorable et que le ministère n'était pas opposé, rien ne devrait donc empêcher de donner très prochainement satisfaction sur ce dossier à nos collègues A.T.E.C.

Les représentants du SNPRES FO, fidèles à leurs positions, se sont battus pour que le critère d'ancienneté soit pris en compte et que les dossiers soient traités sur le même pied d'égalité.

Si vous souhaitez plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter.

Les commissaires :

Magali BATTEUX

Raymond GOMIS

Syndicat d'Ille et Vilaine du SNPRES-FO, 35 rue d'Echange, 35000 RENNES

Téléphone – répondeur (campus de Beaulieu) : 02 23 23 63 64

Mél : fo@univ-rennes1.fr Web : <http://snpresfo35.fr>